



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 juin 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 57
Nombre de procurations : 22

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Delphine BLAYA
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Laurent GOBET	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Jean-François DODET	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine GOZZI
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Christine MARTIN	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	
	Monsieur Olivier MULLER	

Membres absents :

Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Guillaume RUET	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Anne PERRIN-LOUVRIER	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Gaston FOUCHERES	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine BLAYA
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Madame Catherine VICTOR
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : CULTURE ET SPORTS

Piscine Olympique de Dijon Métropole, piscine du Carrousel et salle d'escalade «Cime Altitude245 » - Contrat de concession de service public - Rapport d'activités du concessionnaire au titre de l'année 2024

Par délibération du 15 décembre 2022, Dijon métropole, a confié, via la conclusion d'un contrat de concession de service public, l'exploitation de la piscine olympique, de la piscine du Carrousel et de la salle d'escalade "Cime Altitude 245" à l'Union nationale des Centres sportifs de Plein Air (UCPA) et à sa société dédiée la société LS 21 (Loisirs Sportifs 21), pour une durée de 7 ans à compter du 1er janvier 2023.

Conformément aux articles L 1411-3 et L 1413-3 du code général des collectivités territoriales et à l'article 57 du contrat de concession de service public précité, le concessionnaire doit remettre avant le 1er mai de l'année suivante, un rapport annuel comprenant un compte rendu technique, un compte rendu financier et une analyse de la qualité du service portant sur l'année civile écoulée.

Le rapport d'activités unifié, établi par le concessionnaire et ci-annexé dans son intégralité couvre la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024 pour les trois établissements. Il détaille notamment le niveau de fréquentation des équipements, les consommations de fluides, les événements marquants, les moyens mis en œuvre, la gestion du patrimoine et les résultats financiers.

Les principaux éléments du rapport 2024 sont présentés ci-après :

PISCINE OLYMPIQUE DE DIJON MÉTROPOLE ET PISCINE DU CARROUSEL

1/ Fréquentation des deux piscines

On dénombre 654 892 passages dans les deux piscines métropolitaines en 2024 soit une hausse de + 8,05 %. Dans le détail, 312 703 passages sont comptabilisés à la piscine Olympique et 342 189 à la piscine du Carrousel.

L'absence de fréquentation en juillet et août 2023 à la piscine Olympique pour cause de travaux n'est pas la seule raison de cette augmentation de la fréquentation qui progresse de 5 % en dehors de ces deux mois d'été. Cela représente une augmentation de plus de 30 000 passages, ce qui reflète le dynamisme de ces deux établissements.

La fréquentation des bassins est globalement répartie ainsi :

- 67,66 % pour le public (dont 67,39% en accès libre et 9,79% d'activités encadrées, plongée comprise) ;
- 12,26 % pour les groupes scolaires ;
- 10,46 % pour les clubs et associations.

2/ Gestion des fluides pour les deux piscines

La consommation en eau des deux établissements s'élève à 58 910 m³ et est en baisse par rapport à l'année 2023 (-2,75 % pour la piscine olympique et -9,61 % pour la piscine du Carrousel). Cette baisse s'explique par une optimisation du fonctionnement et par le décalage en janvier 2025 de la vidange des bassins intérieurs de la piscine du Carrousel.

Les importants travaux effectués en 2023 sur le système de traitement d'air de la piscine Olympique ont permis une baisse importante de la consommation d'électricité dès janvier 2024 avec un bilan sur l'année de -13 % de consommation. Il convient de souligner cette réussite technique.

La piscine du Carrousel étant plus récente, les possibilités d'optimisation sont moindres mais continuent d'être étudiées. La consommation électrique de cet établissement est donc stable avec une légère variation de +2 %.

Globalement la consommation électrique est de 3 699 MWh au cumul des deux sites, en baisse de 250 MWh par rapport à l'année 2023.

Enfin, il est rappelé que les deux piscines métropolitaines sont raccordés au réseau de chaleur urbain et que leurs consommations sont fortement liées aux aléas climatiques. En 2024, année au cours de laquelle les mois de septembre à décembre ont été plus froids qu'en 2023, on observe une augmentation de 20 % des consommations à la piscine Olympique (3118MwH) et de 14,71 % à la piscine du Carrousel (2971MwH). Il faut souligner que la consommation de la piscine du Carrousel avec son bassin nordique est moins importante que celle de la piscine Olympique, alors même que sa fréquentation est supérieure. Ce constat valide une nouvelle fois le choix de la métropole.

SALLE D'ESCALADE CIME ALTITUDE 245

1/ Fréquentation

En 2024, la salle d'escalade a accueilli 42 661 grimpeurs, soit sa plus forte affluence depuis son ouverture en 2010 : +12,49% par rapport à 2023 qui était déjà une année record. Un engouement pour la pratique de l'escalade qui s'observe au niveau national.

On note 21 145 passages grand public soit 49.57% de la fréquentation et 17 311 passages pour les scolaires soit 40.58% de la fréquentation. Les associations et accueils collectifs de mineurs comptent pour 4205 passages, soit 9,86 %. Les activités encadrées par le délégataire représentent 6 428 passages, soit 15 % de cette fréquentation totale.

2/ Gestion des fluides

La consommation 2024 d'électricité est de 24 MwH, en baisse de 7,6 MwH par rapport à 2023 (-24%) alors que la consommation d'eau (156 m3) est elle en diminution de 17,5 %.

DONNÉES COMMUNES AUX TROIS ÉTABLISSEMENTS

1/ Événements marquants

Le planning 2024 a été comme en 2023 riche en compétitions, manifestations solidaires et caritatives, soirées découvertes, animations et formations sportives. Une liste est présentée par le délégataire dans le rapport annuel.

2/ Qualité de service

Le site internet unique mis en place en 2023 regroupe l'intégralité des informations utiles à la venue des usagers dans les trois établissements (<https://nager-grimper.metropole-dijon.fr/>).

Conformément au contrat de concession, la Piscine du Carrousel a obtenu le label Qualicert pour le référentiel « *Activités de loisirs sportifs dans un centre sportif animé et géré pour le compte d'une collectivité publique ou à titre privé RE/UCP-Piscine* » en juin 2024 et rejoint ainsi la piscine olympique et la salle d'escalade qui suite à leur audit en avril 2024 ont obtenu la reconduction de ce label.

En 2024, le délégataire a traité 139 réclamations (hors gestes commerciaux) soit une fraction minime de la fréquentation totale cumulée des trois établissements (moins de 2 réclamations pour 10 000 passages).

3/ Résultats financiers

En 2024, le concessionnaire fait état d'un chiffre d'affaires total de 2 582 098 € pour les trois équipements. En hausse de 95 997 € par rapport à 2023. Les charges seraient elles en nette diminution (-343 578€) pour s'établir à 2 522 985€ essentiellement en raison de la normalisation des coûts des fluides.

Les compensations financières versées par la collectivité pour contraintes de service public et pour l'accueil des scolaires s'élèvent à 2 681 504 € (2 519 468 € + 162 036 €) soit une augmentation de 128 060€ par rapport à 2023 du fait de la révision contractuelle.

In fine, le compte de résultat de l'année 2024 atteindrait un résultat net bénéficiaire de 133 757€ alors que le rapport annuel 2023 affichait un déficit de 67 381 €.

Pour autant il est apparu, tout au long de l'année lors du suivi du contrat et à l'occasion de la présentation des chiffres du rapport annuel par le délégataire, des questions quant à la qualité des informations comptables de la société dédiée LS21. Aussi dans un souci de fiabilité de l'information transmise aux conseillers il a été décidé de diligenter un audit du concessionnaire dont les résultats seront connus dans plusieurs semaines. Il est ainsi proposé d'indiquer que la Métropole réserve son avis sur les résultats financiers présentés.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- de prendre acte du rapport d'activité de l'année 2024 de la piscine olympique de Dijon métropole, de la piscine du Carrousel et de la salle d'escalade « Cime Altitude 245 », annexé à la délibération ;

- de réserver son avis sur la bonne tenue des comptes de la société dédiée LS21 et sur les résultats financiers présentés par le concessionnaire dans l'attente d'un audit diligenté par la Métropole.

SCRUTIN	POUR : 79	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 22 PROCURATION(S)	